

BOB DEWAAY

DISCERNEMENT POUR DES TEMPS D'APOSTASIE

Il n'est pas surprenant que les gens soient dans la confusion, concernant ce problème du jugement, parce que certains passages bibliques nous demandent de juger et de discerner, alors que d'autres nous demandent de ne pas juger

WWW.BIBLE-FOI.COM

Discernement pour des temps d'apostasie

Par Bob DeWaay

Il n'est pas surprenant que les gens soient dans la confusion, concernant ce problème du jugement, parce que certains passages bibliques nous demandent de juger et de discerner, alors que d'autres nous demandent de ne pas juger.

Ce message a été préparé par le Pasteur DeWaay en vue d'une émission radio en direct sur ce sujet. Compte tenu de l'importance actuelle de ce thème, ce message a été ensuite mis par écrit, pour l'édification du peuple de Dieu.

Souvent, après avoir rendu public un article qui contestait les prétentions d'un auteur chrétien qui venait de faire éditer un livre, on m'a demandé si j'en avais parlé tout d'abord en privé à cet auteur. Ces personnes prétendent que l'on ne devrait pas débattre publiquement de certains sujets, avant d'en avoir parlé en privé à la personne intéressée, selon la procédure décrite par le Seigneur dans Matthieu 18. Personnellement, je crois que Matthieu 18 ne s'applique pas à la discussion publique de points de doctrine. **Dans cet article, je vais examiner divers passages du Nouveau Testament, qui nous expliquent de quelle manière nous devons juger.**

Il n'est pas surprenant que les gens soient dans la confusion, concernant ce problème du jugement, parce que certains passages bibliques nous demandent de juger et de discerner, alors que d'autres nous demandent de ne pas juger. Nous verrons que les Ecritures nous offrent des directives très claires en matière de jugement. Il y a des moments où nous devons juger, et d'autres où nous ne devons pas juger. Nous devons obéir aux commandements du Seigneur en toute connaissance de cause.

« Ne jugez pas (Matthieu 7) ».

Dans le passage suivant, le Seigneur Jésus nous demande de ne pas juger : « **Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez. Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment peux-tu dire à ton frère : Laisse-moi ôter une paille de ton œil, toi qui as une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère (Matthieu 7 : 1-5).** »

Avant d'interpréter ces versets, nous devons examiner le contexte précédent du Sermon sur la Montagne. Par exemple, Jésus dit que les hypocrites prient « **pour être vus des hommes (Matthieu 6 : 5)** ». Le sermon de Jésus nous ordonne aussi de ne pas nous mettre en colère (Matthieu 5 : 22), d'éviter la convoitise (Matthieu 5 : 28), d'aimer nos ennemis (Matthieu 5 : 44), et de ne pas aimer l'argent (Matthieu 6 : 24). Jésus parle de nombreux péchés de manière à ce que chacun puisse réaliser son péché et son besoin de l'Evangile. Jésus a dit : « **Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux (Matthieu 5 : 20)** ». Cette déclaration a dû choquer les auditeurs du Seigneur, parce que les scribes et les Pharisiens étaient très pointilleux quant à l'observation extérieure de tous les commandements de la Loi. Une justice plus grande que la leur ne pouvait être que la justice de Christ, qui est un défi pour notre cœur, et qui ne peut nous être imputée que par la foi. Sans la justice de Christ, nous ne pouvons pas entrer dans le Royaume de Dieu.

Compte tenu de ce contexte, quelle est donc la signification de Matthieu 7 : 1-5 ? La réponse est simple : Nous ne devons pas juger les autres pour comparer leur justice à la nôtre. Ce passage nous met en garde contre la propre justice. En tant que pécheurs, nous avons tendance à

minimiser ou à excuser nos propres transgressions, pour grossir ce qui nous semble mauvais chez les autres.

Jésus nous met en garde contre cela, parce que cette propre justice était celle des Pharisiens hypocrites, et c'était ce qui les empêchait d'entrer dans le Royaume de Dieu. Ce sont les « pauvres en esprit » et les persécutés qui « **hériteront le Royaume de Dieu (Matthieu 5 : 3, 10)** ». Car ce sont ces humbles qui savent qu'ils ont besoin d'un Sauveur.

Est-ce que Matthieu 7 : 1-5 nous enseigne que les Chrétiens doivent accepter sans discernement n'importe quel enseignement et n'importe quel enseignant ? Non ! Car ce passage ne concerne que les motivations de notre cœur et le degré de notre justice intérieure. Nous ne devons pas juger dans ces domaines. D'autres passages, que nous examinerons plus tard, nous demandent de juger le contenu de l'enseignement qui nous est apporté. Avant d'étudier ces textes, examinons certains autres passages qui sont employés pour nous suggérer que nous ne devrions pas corriger publiquement les faux docteurs.

« **Reprends ton frère entre toi et lui seul (Matthieu 18).** »

Je l'ai déjà mentionné, on fait souvent référence à Matthieu 18 pour nous dire que des enseignements publics ne devraient être contestés qu'en privé. Toutefois, Matthieu 18 ne concerne pas le caractère orthodoxe d'un enseignement donné en public. Ce passage nous montre de quelle manière nous devons nous conduire envers l'une des brebis du Seigneur qui est tombée dans le péché. Examinons ce passage dans son contexte.

Le début de Matthieu 18 nous décrit les disciples discutant pour savoir lequel d'entre eux est le plus grand dans le Royaume. Jésus vit le danger d'une telle attitude, qui pouvait être très nocive pour l'Eglise. Le reste de ce chapitre concerne les relations que nous devons avoir au sein de l'Eglise, particulièrement la manière dont les « petits » (qui ne sont pas nécessairement des enfants) doivent être traités (Matthieu 18 : 6). Jésus avait discerné, dans la discussion des disciples, que les « petits » (c'est-à-dire les Chrétiens qui peuvent sembler sans importance à ceux qui sont préoccupés de leur « grandeur ») risquent de ne pas être bien traités par ceux dont les motivations ne sont pas pures. Jésus enseigne dans Matthieu 18 que tous les disciples doivent être considérés comme aussi importants les uns que les autres, et que tout doit être mis en œuvre pour préserver leur bien-être spirituel.

Ayant rappelé ce contexte, nous pouvons lire ce passage :

« **Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise ; et s'il**

refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain (Matthieu 18 : 15-17). »

Ce problème concerne un « petit » qui est devenu une brebis égarée (Matthieu 18 : 12). Ceux qui cherchent à être « grands » dans le Royaume tendent à laisser le pécheur s'égarer et périr, au lieu de faire l'effort de le préserver. Jésus a dit : « **De même, ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux qu'il se perde un seul de ces petits (Matthieu 18 : 14).** » Nous l'avons vu, ces « petits » sont des Chrétiens, et ce n'est pas la volonté de Dieu qu'un seul de Ses enfants périsse. Ainsi, la « brebis perdue » qui est retrouvée et ramenée à la bergerie n'est autre qu'un Chrétien qui s'est égaré dans le péché.

Compte tenu de ce contexte immédiat, le fait de reprendre quelqu'un qui pèche démontre la volonté d'empêcher un membre du troupeau du Seigneur de périr. Le type de péché n'est pas précisé, et là n'est pas le problème. **Ce qui compte, c'est plutôt ce qui motive les disciples du Seigneur Jésus. Ils doivent se soucier du bien-être des « petits », qui peuvent sembler sans importance à certains, mais qui sont importants pour Dieu.**

Tout ce chapitre 18 concerne ce qui doit être fait pour empêcher des membres de l'Eglise de périr. Si ce processus n'aboutit pas à la repentance du pécheur, il nous est demandé de le considérer comme un pécheur perdu, comme un païen et un publicain. Il faut prêcher l'Evangile aux pécheurs perdus. Tout véritable Chrétien soumis à ce processus doit normalement rechercher la repentance et la restauration. Ceux qui affirment leur droit de pécher comme ils le désirent ne donnent aucune preuve de régénération. Ils ne font pas partie de ces « petits » égarés, mais ce sont des pécheurs perdus qui sont concernés par la prédication de l'Evangile.

Dans ces conditions, est-ce que ce passage nous enseigne que des faux enseignements publics ne devraient jamais être jugés ni corrigés, sans avoir d'abord demandé sa permission au faux docteur ? Non ! Nous le verrons dans de nombreux autres passages, nous ne pouvons pas permettre à des faux enseignements de pénétrer dans l'Eglise, pour cette raison précise que Jésus nous demande de prendre soin du troupeau. Le bien-être spirituel de Ses « petits » Lui est plus important que les aspirations de ceux qui se considèrent comme « grands dans le Royaume ». Le troupeau du Seigneur doit être protégé et préservé. Permettre à des loups de pénétrer dans l'assemblée, en invoquant Matthieu 18, serait une horrible distorsion de ce passage !

Notez que le verset 16 nous demande de faire confirmer les faits par deux ou trois témoins. C'est important, parce que quelqu'un pourrait être faussement accusé de pécher. Les témoins doivent confirmer que la personne en question est bien coupable de péché, et qu'elle refuse de changer. Dans le cas d'enseignements faits en public ou diffusés, ce processus ne peut pas s'appliquer, parce que les « faits » sont déjà avérés et largement publiés. Ce qu'il faut, c'est comparer ces enseignements aux Ecritures, et non déterminer si cette personne a péché et tente de le cacher. Quand il s'agit d'un enseignement public, ce qui est en jeu, c'est l'intégrité de la foi qui a été donnée aux saints une fois pour toutes, et non le péché commis au sein d'une assemblée locale.

« Ne jugez de rien avant le temps (1 Corinthiens 4). »

Paul met en garde les Corinthiens sur la manière de juger : « **C'est pourquoi ne jugez de rien avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière ce qui est caché dans**

les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs. Alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due (1 Corinthiens 4 : 5). »

Ce passage indique que nous ne connaissons certaines choses que lorsque le jugement de Dieu se manifestera, à une certaine époque encore à venir. L'une de ces choses, mentionnée dans ce passage, concerne les « desseins des cœurs », ou encore les motivations secrètes des hommes. Nous devons donc éviter de juger ce que nous ne connaissons pas. Les motivations secrètes des gens nous sont souvent cachées. En revanche, ce qui n'est pas caché, ce sont leurs enseignements et les faits publics.

Considérez ce que Paul écrit aux Philippiens : « Quelques-uns, il est vrai, prêchent Christ par envie et par esprit de dispute ; mais d'autres le prêchent avec des dispositions bienveillantes. Ceux-ci agissent par amour, sachant que je suis établi pour la défense de l'Évangile, tandis que ceux-là, animés d'un esprit de dispute, annoncent Christ par des motifs qui ne sont pas purs et avec la pensée de me susciter quelque tribulation dans mes liens. Qu'importe ? De toute manière, que ce soit pour l'apparence, que ce soit sincèrement, Christ n'est pas moins annoncé : Je m'en réjouis, et je m'en réjouirai encore (Philippiens 1 : 15-18). »

Il ne nous est pas dit clairement comment Paul a pu connaître les motivations de ces personnes. Car ils prêchaient bien le véritable Évangile, et Paul s'en réjouit. Mais les choses sont très différentes quand il parle de ceux qui annoncent un faux Évangile : « Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! (Galates 1 : 8-9). »

On peut raisonnablement penser qu'un ange du ciel est un être rempli de bonnes intentions. Mais un faux Évangile est quelque chose de « damnable » et doit donc être rejeté, de toute manière. **Il existe beaucoup de personnes remplies de bonnes intentions, mais qui annoncent un faux Évangile. Elles sont sous la malédiction !**

Les Corinthiens étaient repris par Paul, car ils exerçaient un jugement sur des choses qui leur étaient en fait inconnues : « C'est à cause de vous, frères, que j'ai fait de ces choses une application à ma personne et à celle d'Apollos, afin que vous appreniez en nos personnes à ne pas aller au-delà de ce qui est écrit, et que nul de vous ne conçoive de l'orgueil en faveur de l'un contre l'autre. Car qui est-ce qui te distingue ? Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu ? (1 Corinthiens 4 : 6-7). »

Paul leur dit la même chose au chapitre 1 : Les Corinthiens avaient l'habitude de juger pour savoir qui était le plus grand et le meilleur, en se rangeant derrière diverses personnalités. Paul leur demande de ne plus faire cela. Personne ne sait qui est réellement supérieur sur le plan spirituel. Cela ne sera connu qu'au jugement futur de Dieu. Mais ce qui peut être connu, c'est « ce qui est écrit ». Il existe un critère objectif pour juger un enseignement, alors que ce critère n'existe pas quand il s'agit de juger les motivations des cœurs ou la supériorité relative d'une personne.

Jusqu'ici, nous avons donc constaté l'existence d'un thème cohérent : Il nous est interdit de juger les motivations secrètes, ainsi que le degré de spiritualité des autres Chrétiens. Mais nous devons juger ce qui est enseigné, pour savoir si cela concorde avec le véritable Évangile, et avec ce qui est contenu dans les Écritures. Il existe aussi une autre manière de juger les

enseignements. Mais la plupart des Chrétiens se méprennent à son sujet. Il s'agit de ce que Jésus nous dit dans Matthieu 7, quand Il parle de juger par les fruits.

« Vous les reconnaîtrez à leurs fruits (Matthieu 7). »

On connaît bien ces paroles de Jésus, qui sont souvent citées. Ce qui est étonnant, cependant, c'est que les gens, la plupart du temps, interprètent cette phrase d'une manière qui n'a plus rien à voir avec le problème soulevé par Jésus dans ce passage. Ils considèrent que les « fruits » sont des qualités de leur caractère, leur popularité, ou les signes surnaturels qui accompagnent leur ministère. Je vais donc étudier chacun de ces points de vue, avant de montrer ce que Jésus a vraiment voulu dire.

Examinons ce passage, où Jésus nous met en garde contre les faux prophètes : « **Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans se sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ? Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits (Matthieu 7 : 15-17).** »

Tout d'abord, les fruits ne sont pas les traits de la personnalité. Extérieurement, les faux prophètes ressemblent aux vraies brebis. Ce sont souvent des gens charmants, aimables, patients, désarmants, affables, captivants, et qui possèdent bien d'autres qualités merveilleuses. Ceux qui sont séduits par les faux prophètes sont égarés par cette fausse idée que les « fruits » dont parle Jésus sont ces qualités de la personnalité. Ils ne comprennent pas que le Dalai Lama, par exemple, possède ces qualités, et qu'il n'est certainement pas un Chrétien ! Le fait d'avoir une apparence charmante, c'est ce qui constitue justement les « vêtements de brebis ».

Les fruits ne sont pas non plus le nombre des sympathisants.

Beaucoup prétendent que la popularité est le signe d'un bon fruit. Mais le contexte nous montre quelque chose de très différent : « **Entrez par la porte étroite. Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là. Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent (Matthieu 7 : 13-14).** »

Les faux conducteurs spirituels d'Israël avaient plus de partisans que Jésus. Leur popularité n'était donc certainement pas ce que Jésus appelait « leurs fruits ».

Enfin, les signes et les miracles ne sont pas les fruits dont parle Jésus. Là encore, nous devons nous rapporter au contexte : « **C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! N'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité (Matthieu 7 : 20-23).** »

Ceux qui appellent Jésus « Seigneur » viennent en Son Nom et accomplissent des signes et des prodiges de puissance. Mais ils sont des faux prophètes, s'ils refusent de demeurer dans les limites fixées par Dieu. C'est un concept important, car il concerne la rébellion des faux prophètes, leur dérèglement spirituel et leur résistance fondamentale, par rapport à la Parole de Dieu.

Les limites fixées par Dieu nous sont rappelées par les porte-parole qu'Il a établi. Pour nous, il s'agit des enseignements de Christ et de Ses apôtres. (Voir Hébreux 1 : 1-2 et 2 : 3-4). Jésus était le Prophète annoncé par Moïse, et que nous devons écouter (Deutéronome 18 : 15 ; Marc 9 : 2-7 ; Jean 5 46-47, etc...). L'épître aux Hébreux contient cet avertissement : « **Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? (Hébreux 10 : 28-29).** »

La rébellion spirituelle ne tient pas compte des termes de l'alliance divine. Jésus nous a révélé les termes et les limites des croyances et des pratiques que nous devons respecter sous la Nouvelle Alliance, comme les termes et les limites des croyances et des pratiques que les Israélites devaient respecter, sous la Loi de Moïse. Jean nous met aussi en garde dans sa seconde épître : « **Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu ; celui qui demeure dans cette doctrine a le Père et le Fils. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas : Salut ! car celui qui lui dit : Salut ! Participe à ses mauvaises œuvres (2 Jean 9-11).** »

Quand nous comprenons les paroles de Jésus de cette manière, les faux prophètes sont ceux qui enseignent et pratiquent la rébellion spirituelle. Ils ne sont pas demeurés dans les limites des enseignements du Nouveau Testament. Nous pouvons le voir quand nous poursuivons la lecture de ce passage de Matthieu 7 : « **C'est pourquoi, quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique, sera semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont jetés contre cette maison : Elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur le roc. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les met pas en pratique, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et ont battu cette maison : Elle est tombée, et sa ruine a été grande (Matthieu 7 : 24-27).** »

Les rebelles spirituels ne demeurent pas dans les enseignements de Christ. Ce sont eux les faux prophètes. Les fruits par lesquels ils se font connaître sont d'abord leurs enseignements, et non les traits de leur personnalité, ni le nombre de leurs partisans, ni leurs miracles.

(Note de l'Editeur : Les faux prophètes peuvent aussi être ceux qui donnent de bons enseignements, mais qui ne les mettent pas en pratique dans leur vie personnelle. Ils « entendent », et peuvent donc répéter, les paroles de Jésus, mais ils ne les mettent pas en pratique. Il faut donc aussi pouvoir être en mesure de juger les actes de leur vie personnelle. On peut se réjouir qu'ils annoncent à un moment donné le véritable Evangile. Mais le fait qu'ils ne le mettent pas en pratique ouvrira tôt ou tard la porte à des erreurs doctrinales. L'impureté de la vie s'associera toujours à l'impureté de la doctrine, et inversement. Finalement, il faut surveiller l'évolution de leurs enseignements dans le temps. Si ces enseignements restent entièrement fidèles à la

doctrine de Christ jusqu'au bout, on peut en conclure que l'on a affaire à des véritables prophètes.)

Afin de souligner combien il est important de juger les enseignements, nous examinerons le discours adressé par Paul aux anciens d'Ephèse. Nous verrons que la tâche essentielle des pasteurs et des anciens est la préservation du troupeau de Dieu.

Anciens de l'Eglise et loups ravisseurs

Dans Actes 20, Paul parle aux anciens d'Ephèse, et leur rappelle les devoirs des conducteurs de l'Eglise : Proclamer la vérité et garder le troupeau des loups ravisseurs. Tout d'abord, Paul leur rappelle sa propre conduite, quand il était à Ephèse : « Vous savez que je n'ai rien caché de ce qui vous était utile, et que je n'ai pas craint de vous prêcher et de vous enseigner publiquement et dans les maisons, annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ (Actes 20 : 20-21). »

Prêcher la repentance et la foi constitue un thème important chez Luc, aussi bien dans son Evangile que dans les Actes (Luc 24 : 47 ; Actes 2 : 38, Actes 17 : 30-31, Actes 26 : 17-20 en particulier). Suite à la prédication de Paul, une église fut formée à Ephèse. Des anciens furent nommés, et ils furent convoqués par Paul alors qu'il se rendait à Jérusalem. Ce qu'il leur dit nous révèle ce qui est vraiment important pour toutes les églises : « Et maintenant voici, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous au milieu desquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu. C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher (Actes 20 : 25-27). »

Notez tout d'abord que la prédication de Paul était celle du « Royaume de Dieu ». Il définit ce qu'il entend par là au verset 21 : « Annonçant aux Juifs et aux Grecs la repentance envers Dieu et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ ». Le « message du Royaume » n'était pas ce que l'on peut entendre aujourd'hui, par exemple l'Evangile social. Mais il s'agissait de l'Evangile de la repentance et de la foi en Jésus (voir Marc 1 : 14-15). C'est en respectant ces termes que l'on entre dans le Royaume de Dieu.

Ensuite, notez que Paul se proclame innocent du sang de ses auditeurs. Cela signifie que s'il n'avait pas proclamé la repentance et la foi en Jésus, ainsi que « tout le conseil de Dieu », c'est-à-dire tout ce que Dieu lui avait révélé de Ses plans, Paul aurait mis en péril l'âme des Ephésiens, il aurait échoué dans sa mission sacrée, et il aurait été coupable de ne pas les avertir du jugement à venir (voir Ezéchiel 33 :6).

Cette même responsabilité s'applique donc à tous les pasteurs et conducteurs actuels de l'Eglise. C'est quelque chose de capital, car le troupeau de Dieu doit être équipé pour résister aux assauts des innombrables loups ravisseurs qui se lèvent ou vont se lever.

Paul avertit les conducteurs de l'Eglise de la venue de ces loups ravisseurs : « Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Eglise du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang. Je sais qu'il s'introduira parmi vous, après mon départ, des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des choses pernicieuses, pour entraîner les disciples après

eux. Veillez donc, vous souvenant que, durant trois années, je n'ai cessé nuit et jour d'exhorter avec larmes chacun de vous (Actes 20 : 28-31). »

Il est important de réaliser que ces loups proviendront de deux sources : De l'extérieur, et de l'intérieur de l'Eglise. Les loups sont toujours ennemis du bien-être des brebis ! Il est de la responsabilité des bergers de s'assurer que leurs brebis sont bien protégées des loups. Pour cela, il faut identifier les loups. On pourra les identifier par leurs enseignements. Paul dit que ces loups cruels enseigneront des « choses pernicieuses ». « Pernicieux » signifie aussi « déformé, faussé ». Leurs enseignements sont une déformation des véritables enseignements de Christ et de Ses apôtres. Un loup est donc celui qui, délibérément, donne des enseignements déformés ou faussés, et qui refuse de s'en repentir quand on lui démontre ses erreurs par les Ecritures. Les anciens doivent mettre en garde les brebis contre de telles personnes.

Qu'est-ce qui se produit quand ces loups enseignent ?

Ils « entraînent les disciples après eux ». Les faux prophètes et les faux docteurs donnent un enseignement qui provient d'eux-mêmes. Ils ne donnent pas « tout le conseil de Dieu ». Ces loups attirent les disciples après eux, parce qu'ils sont la seule source de leur enseignement. Quand l'Eglise proclame les termes véritables de l'Alliance et tout le conseil de Dieu, les doctrines « pernicieuses » annoncées par les loups ne seront pas acceptées par les pasteurs et les anciens fidèles. Les doctrines pernicieuses ne seront jamais confirmées par l'autorité des Ecritures. Par conséquent, si les loups réussissent à donner à certaines brebis de l'appétit pour ce qu'ils leur offrent, ces brebis devront continuer à suivre ces loups, pour assouvir leur appétit. Comme ces enseignements ne viennent pas de Dieu, ces brebis sont peu à peu séparées du véritable troupeau. Elles courent un grand danger spirituel, et risquent même de tomber dans la perdition.

Il s'agit d'une situation très sérieuse. Dans Jean 10, Jésus utilise aussi l'image du troupeau pour montrer que les voleurs n'entrent pas dans la bergerie par la vraie porte : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais qui y monte par ailleurs, est un voleur et un brigand (Jean 10 : 1) ». Jésus est la Porte des brebis (Jean 10 : 7). Jésus est monté au Ciel. Ses enseignements, tels qu'ils nous sont donnés dans le Nouveau Testament, tracent les limites que ne doivent pas franchir les brebis. Les anciens de l'Eglise sont responsables de faire observer les véritables paroles de Christ et de Ses apôtres.

Ils sont aussi responsables d'identifier les voleurs qui ne demeurent pas dans les enseignements de Christ. Les faux docteurs refusent de faire cela : « Mais le mercenaire, qui n'est pas le berger, et à qui n'appartiennent pas les brebis, voit venir le loup, abandonne les brebis, et prend la fuite ; et le loup les ravit et les disperse. Le mercenaire s'enfuit, parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met point en peine des brebis (Jean 10 : 12-13). »

Jésus est le véritable Berger. Le mot « pasteur » est associé à l'idée de « berger ». Tous les bergers travaillant avec le véritable Berger doivent nourrir les brebis des pures paroles de Dieu, et les garder des paroles pernicieuses. Tous ceux qui refusent de faire cela ne sont que des mercenaires.

Les avertissements de Paul se sont réalisés.

Timothée devint l'un des principaux dirigeants de l'Eglise d'Ephèse, dont les anciens avaient été avertis par Paul, concernant les loups. Les avertissements de Paul se sont réalisés. Nous voyons, dans les épîtres à Timothée, que des faux docteurs se sont effectivement levés. Certains d'entre eux faisaient sans doute partie des anciens. C'est pour cela que Paul exhorte Timothée à corriger les erreurs et à défendre les critères de la saine doctrine. C'est aussi pour cela qu'il définit les qualifications des véritables anciens.

Paul a même indiqué qui étaient ces faux docteurs, en citant leurs noms à Timothée : « **Le commandement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, selon les prophéties faites précédemment à ton sujet, c'est que, d'après elles, tu combattes le bon combat, en gardant la foi et une bonne conscience. Cette conscience, quelques-uns l'ont perdue, et ils ont fait naufrage par rapport à la foi. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne pas blasphémer (1 Timothée 1 : 18-20).** »

Pourquoi faut-il reprendre publiquement les faux docteurs ? Parce que leur enseignement est public ! Il n'est pas nécessaire de rechercher deux ou trois témoins, ou d'organiser une réunion privée, pour déterminer si un enseignement public est biblique ou non. Tous ceux qui ont entendu ces enseignements savent ce que leurs auteurs croient et enseignent. Le problème est de savoir si leur enseignement est biblique. Les faux enseignements nuisent à l'Eglise, et ne peuvent être tolérés. Paul dit que ce sont des gens qui « ont fait naufrage par rapport à la foi ». L'emploi de l'article défini indique que c'est le contenu de leur enseignement qui était faux. Il n'était pas conforme à « **la foi qui a été transmise aux saints une fois pour toutes (Jude 1 : 3).** »

Paul, après avoir défini les qualifications des anciens, rappelle à Timothée quel est le rôle crucial de l'Eglise : « **Je t'écris ces choses, avec l'espérance d'aller bientôt vers toi, mais afin que tu saches, si je tarde, comment il faut se conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité (1 Timothée 3 : 15)** ». Les anciens et les pasteurs qui méprisent la saine doctrine ne peuvent pas être tolérés. Quand ils enseignent des fausses doctrines, leur conduite est inacceptable. Car ils sont responsables de faire en sorte que l'Eglise soit « **la colonne et l'appui de la vérité** ».

Paul prophétise que, dans les derniers jours, beaucoup de gens « **abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons (1 Timothée 4 : 1)** ». Paul exhorte Timothée à instruire l'Eglise concernant cette question si importante, pour la mettre en garde contre les faux enseignements et pour promouvoir la vérité : « **En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie (1 Timothée 4 : 6)** ». Aujourd'hui, beaucoup méprisent même le mot « doctrine » et accusent ceux qui croient qu'il est important de corriger les fausses doctrines, et de recevoir la vraie doctrine, d'être poussés par des mauvaises motivations. Ce n'est pas du tout ce que Paul dit à Timothée : « **Veille sur toi-même et sur ton enseignement ; persévère dans ces choses, car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même, et tu sauveras ceux**

qui t'écotent (1 Timothée 4 : 16) ». Ce que l'on enseigne produit des conséquences, des conséquences éternelles. Si l'on permet à des faux enseignements de pénétrer dans l'Eglise, c'est le salut des âmes qui est en jeu.

Le devoir essentiel des anciens et des pasteurs a toujours été de protéger le troupeau des faux enseignements, et de nourrir ce troupeau en lui dispensant la saine doctrine. Mais, dans ces derniers jours, la bataille s'intensifie. Nous vivons à une époque de séduction et d'apostasie. Ainsi donc, plus que jamais auparavant, nous devons nous opposer publiquement aux faux enseignements, et ne pas permettre qu'ils pénètrent dans l'Eglise. Paul nous donne cet avertissement, qui est aussi une prophétie : « Je t'en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, et au nom de son apparition et de son royaume, prêche la parole, insiste en toute occasion, favorable ou non, reprends, censure, exhorte, avec toute douceur et en instruisant. Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront pas la saine doctrine ; mais, ayant la démangeaison d'entendre des choses agréables, ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs, détourneront l'oreille de la vérité, et se tourneront vers les fables (2 Timothée 4 : 1-4). »

Si les gens ne veulent pas entendre la saine doctrine, à cause de la séduction de la fin des temps, prêchez-leur quand même la saine doctrine ! Ce sont les anciens qui doivent démontrer la capacité et la volonté de le faire, car ils doivent être « attachés à la vraie parole telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs (Tite 1 : 9) ».

Les devoirs des pasteurs et des anciens sont très clairs dans Actes 20 et les épîtres pastorales. Ils doivent enseigner la vraie doctrine, corriger la fausse doctrine, et protéger le troupeau contre les loups. Hélas, ceux qui le font sont souvent accusés de causer des divisions, ou de pécher parce qu'ils ont « jugé », parce que « Jésus nous demande de ne pas juger ». Ils se trompent de problème. Nous ne devons pas juger les motivations des cœurs, ni chercher à savoir si l'un est plus juste que l'autre. Mais nous devons juger les enseignements publics.

Paul a repris Pierre publiquement.

Dans Galates 2, Paul raconte de quelle manière il a dû reprendre Pierre publiquement : « Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques, il mangeait avec les païens ; et, quand elles furent venues, il s'esquiva et se tint à l'écart, par crainte des circoncis. Avec lui les autres Juifs usèrent aussi de dissimulation, en sorte que Barnabas même fut entraîné par leur hypocrisie. Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Céphas, en présence de tous : Si toi qui es Juif, tu vis à la manière des païens et non à la manière des Juifs, pourquoi forces-tu les païens à judaïser ? (Galates 2 : 11-14). »

Paul a repris publiquement Pierre, parce que ce dernier ne marchait pas publiquement selon les convictions qu'il défendait en privé. Paul a défini le comportement de Pierre et de ceux qui l'ont suivi, de la manière suivante : « Ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Evangile ». Le comportement de Pierre voulait dire que les Gentils convertis à Christ étaient toujours « impurs », tant qu'ils ne se soumettaient pas aux lois juives sur la nourriture. C'était en contradiction

complète avec ce qui avait été décidé lors du concile de Jérusalem, dans Actes 15. On avait alors décidé qu'il ne fallait pas exiger des Gentils qu'ils suivent la Loi de Moïse.

L'ironie de cette situation, c'est que c'est Pierre lui-même qui avait parlé pour convaincre l'Eglise qu'il n'était pas juste d'imposer la Loi aux Gentils : « Une grande discussion s'étant engagée, Pierre se leva, et leur dit : Hommes frères, vous savez que dès longtemps Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendissent la parole de l'Évangile et qu'ils crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous ; il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux (Actes 15 : 7-11). »

Paul savait que Pierre et lui croyaient en la même chose ; ils étaient tous deux d'accord sur la décision du concile. Il n'y avait aucune raison d'aller trouver Pierre en privé pour le corriger. Paul a traité immédiatement ce problème en public, « en présence de tous ». Le comportement public de Pierre était un reniement de sa confession privée. Être « droit selon la vérité de l'Évangile » signifie qu'il doit y avoir un accord entre nos convictions personnelles d'une part, et notre prédication et notre comportement publics d'autre part. Tout manque d'accord dans ce domaine est appelé « hypocrisie » par le Nouveau Testament.

Voici ce qui se passe souvent quand un enseignant proclame des fausses doctrines : Quand on le reprend à ce sujet, il nous présente une confession de foi qui est orthodoxe. Pourtant, ce qu'il enseigne publiquement est dommageable pour ceux qui l'entendent. Même s'il prétend avoir une confession de foi orthodoxe, ce sont les faux enseignements qu'il donne en public qui ont besoin d'être publiquement contestés.

Ce que nous pouvons, et ce que nous ne pouvons pas juger.

Nous avons vu que nous ne devons pas juger les motivations. Nous ne devons pas non plus juger les degrés relatifs de piété personnelle. Ces deux facteurs ont en commun le fait qu'il s'agit de choses inconnues. Les motivations sont cachées. Dieu seul sait ce qu'il y a dans les cœurs. Nous ne savons pas qui est plus juste ou plus pieux que les autres.

Nous ne devons pas accuser quelqu'un de péché, sans le témoignage de deux ou trois personnes. Le fait de devoir présenter deux ou trois témoins empêche l'accusateur de produire des faux témoins contre un frère, pour le mettre injustement sous discipline. Mais s'il y a des témoins, les faits sont donc considérés comme avérés, et l'on peut prononcer un jugement. Dans tous les cas, on doit garder l'espoir d'une repentance et d'une restauration de celui qui a péché. Paul a écrit : « Je vais chez vous pour la troisième fois. Toute affaire se réglera sur la déclaration de deux ou de trois témoins (2 Corinthiens 13 : 1) ». Comme le précise le verset 2 de ce passage, il s'agissait de « ceux qui avaient péché ».

Il y a encore un jugement que l'on ne doit pas faire.

Selon Romains 14, nous ne devons pas juger des choses qui sont des questions de conscience personnelle, et pour lesquelles il n'y a aucun commandement universel. Voici ce que Paul a écrit : « **Faites accueil à celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas sur les opinions. Tel croit pouvoir manger de tout : Tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas, et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange, car Dieu l'a accueilli. Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir (Romains 14 : 1-4).** »

Plus loin, dans ce même chapitre, Paul demande de ne pas juger nos frères, pour des questions qui entrent dans le domaine de la liberté chrétienne : La nourriture ou l'observation de certains jours (Romains 14 : 4-10). Il ne serait pas juste d'excommunier un frère plus faible dans sa foi, parce qu'il fait preuve de scrupules de conscience dans des domaines où la Bible nous laisse légitimement notre liberté. Mais si ce frère plus faible exigeait que tous se plient à ses propres scrupules, comme une condition nécessaire de leur communion fraternelle, il se comporterait alors avec un légalisme illégitime. Il faudrait lui résister et même, s'il ne voulait pas se repentir de son attitude, l'exclure de la communion fraternelle.

Ceux qui font preuve de légalisme illégitime prétendent que les autres pèchent, alors qu'ils ne pèchent pas. C'est cela qui n'est pas juste. Cela revient à se substituer à Dieu dans la définition de Sa Loi. Juger de cette manière revient à décréter que telle personne a péché, alors qu'on n'en sait rien.

Toutefois, nous pouvons juger ce qui est vrai ou faux, juste ou impie, en fonction de ce qui nous est révélé dans les Ecritures. Nous pouvons juger les enseignements donnés en public, pour proclamer s'ils sont vrais ou faux. Dans ce cas, nous devons les réfuter publiquement. Paul l'a fait. Paul a dit à Timothée de le faire. Paul a donné aux anciens la responsabilité de le faire. L'Eglise doit être mise en garde contre les loups quand ils se présentent, qu'ils viennent de l'intérieur de l'Eglise ou de l'extérieur. De même, nous devons juger les prophéties, en utilisant les critères objectifs de la Bible (1 Corinthiens 14 : 29 et 1 Thessaloniens 5 : 21).

Le critère d'action important est le suivant : Nous pouvons, et devons juger, en fonction de ce que nous connaissons objectivement ; mais nous ne devons pas juger, quand il s'agit de ce que nous n'avons pas constaté objectivement. Quand vous avez à prononcer un jugement, posez-vous donc la question suivante : « Puis-je être certain que cela est vrai ? » Si la réponse est négative, nous ne pouvons pas juger. **Mais si la réponse est positive, et si le problème touche au péché ou à la doctrine biblique, non seulement nous pouvons juger, mais nous devons juger. Les enseignements donnés publiquement entrent dans cette catégorie.**

Conclusion.

Trop souvent, les gens disent à tort que, dès qu'un auteur a publié un livre, ou qu'un prédicateur a prononcé un sermon, personne n'a le droit de juger le contenu de ces enseignements, sans en avoir d'abord demandé la permission à l'auteur ou au prédicateur. Paul n'a pas demandé à Pierre la permission de le reprendre publiquement. Il n'a pas non plus demandé à Hyménée et à Alexandre la permission de les reprendre pour les fausses doctrines qu'ils enseignaient. On se trompe donc de problème, quand on laisse les faux docteurs répandre leurs enseignements dans tout le Corps de Christ, sous prétexte que l'on n'a pas eu recours à la procédure décrite dans

Matthieu 18. Matthieu 18 concerne une accusation de péché, quand un membre d'une congrégation accuse un autre membre d'avoir péché. Dans ce cas, il faut présenter deux ou trois témoins, quand une confrontation personnelle privée s'est montrée inefficace.

Les enseignements largement publiés ne nécessitent pas deux ou trois témoins. Tout le monde peut vérifier ce qui a été enseigné. Il faut juger si ces enseignements sont conformes à la Bible ou non. Ceux qui donnent ces enseignements doivent être repris publiquement. S'ils continuent à donner ces faux enseignements, au mépris de la foi qui a été donnée aux saints une fois pour toutes, ils doivent être considérés comme des loups, et les brebis doivent être mises en garde contre eux.

Aujourd'hui, les enseignements des loups sont diffusés par la télévision, la radio, Internet, les livres, les séminaires et bien d'autres médias disponibles. Aucun pasteur ne pourrait contacter individuellement chaque auteur pour discuter avec lui des hérésies qu'il enseigne. D'ailleurs, on ne lui demande pas de le faire. Ce qui est exigé des pasteurs et des anciens, c'est qu'ils réfutent les hérésies, en enseignant la saine doctrine, et qu'ils mettent en garde les brebis de toute influence pernicieuse. Hélas, bien peu d'anciens ou de pasteurs sont prêts à le faire. **Nombreux sont ceux qui se vantent de ne jamais corriger personne, et qui laissent trop facilement les loups dévorer le troupeau, sous prétexte d'humilité et d'unité. Si nous refusons de juger les faux enseignements, nous négligeons d'exercer les responsabilités qui nous ont été données par Dieu.**

Quand juger, et quand ne pas juger.

Voici à présent le résultat d'une étude détaillée que j'ai faite, sur le verbe grec « krino » (discerner, juger) et ses dérivés. Je me suis efforcé de retrouver dans le Nouveau Testament tous les versets où ces mots grecs apparaissent. J'ai ensuite éliminé tous les versets concernant les jugements de Dieu, car notre problème est de savoir quand nous, humains, devons juger ou non. J'ai ensuite examiné chaque passage dans son contexte, pour en déterminer le sens. Dans certains cas, j'ai dû consulter certaines sources compétentes, lorsque la signification du texte biblique n'était pas apparente. Puis j'ai regroupé ces divers versets en catégories homogènes, en fonction du mot grec originel. Enfin, j'ai classé les catégories en fonction de ce que nous devons faire ou ne pas faire, en mettant à part certaines catégories marginales. Le résultat qui m'a paru le plus intéressant est que la catégorie la plus importante concernait la nécessité de discriminer en fonction des faits, et/ou en fonction des Ecritures. Nous devons donc :

Juger, ou discriminer (discerner) correctement, en fonction des faits et/ou des Ecritures : Krino : Luc 7 : 43, Luc 12 : 57, Jean 7 : 22-24, Jean 7 : 51, Jean 8 : 15-16, Actes 4 : 19, Actes 15 : 19, Actes 16 : 15, Actes 23 : 26, 1 Corinthiens 2 : 2, 1 Corinthiens 5 : 3, 1 Corinthiens 5 : 12-13, 1 Corinthiens 7 : 37, 1 Corinthiens 10 : 15, 1 Corinthiens 11 : 13, 1 Corinthiens 11 : 31-32, 2 Corinthiens 5 : 14. Diakrino : Matthieu 16 : 13, 1 Corinthiens 11 : 29-31, 1 Corinthiens 14 : 29. Diakrasis : Hébreux 5 : 14.

Discerner les esprits : Diakrasis : 1 Corinthiens 12 : 10.

Ne pas juger pas les motivations ni la spiritualité relative : Krino : Matthieu 7 : 1-3, 1 Corinthiens 4 : 5 Diakrino : 1 Corinthiens 4 : 7.

Ne pas faire preuve de partialité, ni de préjugés : Krino : Luc 6 : 35-38. Diakrino : Jacques 2 : 4.

Ne pas se juger soi-même indigne de la vie éternelle : Krino : Actes 13 : 46.

Ne pas cacher notre propre responsabilité en condamnant ceux qui font comme nous : Krino : Romains 2 : 1-3, Romains 2 : 27.

Ne pas juger quelqu'un pour ce que Dieu lui a donné la liberté de faire : Krino : Romains 14 : 3-5, 10, 13, 1 Corinthiens 10 : 29.

Ne pas juger les opinions d'un frère plus faible : Diakrasis : Romains 14 : 1.

Ne pas permettre que l'on nous juge dans un domaine où Dieu nous a donné la liberté : Krino : Colossiens 2 : 16.

Ne pas employer notre liberté d'une manière qui peut blesser un frère plus faible : Krino : Romains 14 : 22.

Ne pas nous substituer à Dieu pour définir la loi, ni juger ensuite nos frères en fonction de nos propres décrets : Krino : James 4 : 11-12.

Ne pas traduire nos frères Chrétiens en justice, mais exercer les jugements au sein de l'Eglise : Krino : 1 Corinthiens 6 : 1-3. Diakrino : 1 Corinthiens 6 : 5.

Ne pas avoir de doutes : Diakrino : Matthieu 21 : 21, Marc 11 : 23, Romains 4 : 20, Jude 1 : 22, Jacques 1 : 6.

Ne pas agir quand on n'a pas une pleine conviction : Diakrino : Romains 14 : 23.

Ne pas poser des questions par motif de conscience avant de manger des viandes : Anakrino : 1 Corinthiens 10 : 25-27.

Laisser le Seigneur porter le jugement final : Anakrino : 1 Corinthiens 4 : 3-4.

Prophétiser correctement dans l'Eglise, pour que les non-croyants soient convaincus (jugés) : Anakrino : 1 Corinthiens 14 : 24.

Observer les décisions des apôtres et des anciens : Krino : Actes 16 : 4, Actes 21 : 25.

Ne jamais avoir d'hésitations pour obéir au Saint-Esprit : Diakrino : Actes 11 : 12.

Examiner soigneusement les faits avant de juger : Anakrino : Luc 23 : 14, Actes 12 : 19, Actes 17 : 11, Actes 24 : 8, Actes 28 : 18, 1 Corinthiens 2 : 14-15, 1 Corinthiens 9 : 3.

Article de Bob DeWaay

Reproduction de la traduction française autorisée, pourvu qu'elle soit intégrale, et que les sources soient indiquées.